CIRCULAIRE RELATIVE AUX EXAMENS DE FIN DE SAISON DES ARBITRES – SAISON 2025/2026

Validée par les membres du Pôle Arbitrage lors de la réunion plénière du samedi 20 décembre 2025

ARTICLE I : DISPOSITIONS D'ORDRE GÉNÉRALES:

Le calendrier prévisionnel étant connu depuis le début de saison, via un envoi assuré par NotiFoot à l'ensemble des arbitres, ces derniers sont tenus de prendre leurs dispositions pour être présents le jour des examens.

Un seul et unique rattrapage de l'examen théorique de fin de saison sera organisé pour les arbitres absents excusés (sur présentation de justificatif accepté par le bureau du Pôle Arbitrage).

Pour toute absence non justifiée aux tests théoriques (y compris lors de la session de rattrapage), organisés par le Pôle Arbitrage, l'arbitre écopera de la note théorique de zéro (0) valant automatiquement rétrogradation dans la catégorie inférieure.

Les tables d'examen devront être totalement vides d'outils technologiques appartenant aux arbitres, que ce soit les téléphones ou tout dispositif connecté (tablette, montre etc…)

ARTICLE II : COMPOSITION DE L'EXAMEN 2025/2026 :

La partie théorique, notée sur 100 points et ramenée à 10 points, se décomposera de la manière suivante :

Un Questionnaire à Choix Multiples (QCM) de 20 questions :
- Durée 20 minutes (40 points)
- Une (1) minute par question
- Bonne réponse = +2 points
- Absence de réponse pour trois questions maximum = 0 point
- Mauvaise réponse et/ou à compter de la quatrième absence de réponse = -1 point

Un test vidéo de 10 situations * :
- Durée 5 minutes (20 points)

17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle
secretariat@dordogne-perigord.fff.fr
Tel : 05 53 07 06 11

Un questionnaire composé de 10 questions à trois (3) points *:
- Durée 30 minutes (30 points)

Un rapport :
- Durée 15 minutes (10 points)

La note théorique sera prise en compte dans le classement général.
*Des nouvelles vidéos ou questions pourront être utilisées sans que cela soit forcément vu en cours

ARTICLE III : MINIMA THÉORIQUES ATTENDUS :

ARBITRES DÉPARTEMENTAL 1 :

Un minimum théorique de 12/20 est exigé pour pouvoir prétendre à se maintenir en Départemental 1, sans repêchage.

ARBITRES DÉPARTEMENTAL 2 :

Un minimum théorique de 12/20 est exigé pour pouvoir prétendre à une montée en fin de saison, sans repêchage.
Un minimum théorique de 10/20 est exigé pour pouvoir prétendre à se maintenir en Départemental 2, sans repêchage.

ARBITRES DÉPARTEMENTAL 3 PROMO :

Un minimum théorique de 10/20 est exigé pour pouvoir prétendre à une montée en fin de saison, sans repêchage.

ARTICLE IV : CAS NON PRÉVUS:

L'ensemble des cas non prévus seront examinés par le Bureau du Pôle Arbitrage.

17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle
secretariat@dordogne-perigord.fff.fr
Tel : 05 53 07 06 11